LOIRET

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°45-2022-247

PUBLIÉ LE 26 SEPTEMBRE 2022

Sommaire

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret / DRDFIP

45-2022-09-19-00002 - Délégation de signature en matière d'ordonnancement (CGF Bloc 1) (2 pages) Page 3

45-2022-09-19-00003 - Délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (CGF Bloc 3) (2 pages) Page 6

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2022-09-19-00002

Délégation de signature en matière d'ordonnancement (CGF Bloc 1)

Décision du 19 septembre 2022

portant délégation de signature en matière d'ordonnancement
(centre de gestion financière)

Le directeur du pôle gestion publique de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations, notamment son article 37 ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2021 portant nomination de M. Eric SALAÜN administrateur des finances publiques et l'affectant à la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu l'arrêté du 6 mai 2022 portant création, à titre expérimental, d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, notamment son article 4 ;

Vu les conventions de délégation de gestion conclues entre la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret et les ordonnateurs mentionnés dans l'annexe de l'arrêté du 6 mai 2022 portant création, à titre expérimental, d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Décide :Article 1er

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relatifs aux opérations de recettes et de dépenses, dans la limite de leurs attributions au sein du centre de gestion financière, à :

1° M Sébastien CICHETTI, inspecteur des finances publiques, responsable du centre de gestion financière,

2° Mme Séverine BOUIN, secrétaire administrative de classe supérieur du ministère de l'intérieur, adjointe au responsable du centre de gestion financière,

3° M Olivier JOANNET, contrôleur principal des finances publiques,

4° Mme Céline JOBLIN, contrôleur des finances publiques,

5° M Thibault TEJEDOR, contrôleur des finances publiques,

6° Mme Alexandra JOLY, agent administratif principal des finances publiques,

7° M Ahmed HAJJI-BAKKALI, agent administratif principal des finances publiques,

8° Mme Anne LAHAYE, adjoint administratif principal de 2ème classe du ministère de l'intérieur,

9° Mme Audrey THOMAS, adjoint administratif principal de 2ème classe du ministère de l'intérieur,

10° Mme Anne ZUBER, adjoint administratif principal de 2ème classe du ministère de l'intérieur,

11° Mme Lucy MILLET, adjoint administratif du ministère de l'intérieur,

12° M Olivier COIN, adjoint administratif du ministère de l'intérieur,

13° Mme Saline SOUKSOMBOUNE, auxiliaire

Article 2

La présente décision entre en vigueur le 19 septembre 2022

Article 3

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Orléans, le 19 septembre 2022

Eric SALAÜN

Administrateur des Finances Publiques

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2022-09-19-00003

Délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (CGF Bloc 3)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET

DÉCISION DE DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

L'administrateur des finances publiques, directeur du pôle de gestion publique de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations, notamment son article 37 ;

Vu le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2021 portant nomination de M. Éric SALAUN, administrateur des finances publiques et l'affectant à la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du Loiret ;

Vu l'arrêté préfectoral du Centre Val-de-Loire en date du 29 juillet 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M Eric SALAUN, administrateur des finances publiques, directeur du pôle de gestion publique ;

Vu l'arrêté du 22 novembre 2019 modifié portant création, à titre expérimental, d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu les conventions de délégation de gestion conclues entre la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret et les ordonnateurs mentionnés dans l'annexe de l'arrêté du 22 novembre 2019 modifié portant création, à titre expérimental, d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret

ARRÊTE

Article 1 – Délégation générale de signature est donnée aux agents de catégorie A, B et C du centre de gestion financière rattaché à la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret à l'effet de procéder, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'ordonnancement secondaire des dépenses se rapportant aux attributions et activités de la direction régionale des finances publiques du Centre – Val de Loire et du département du Loiret, imputées sur les programmes mentionnés dans l'arrêté préfectoral en date du 29 juillet 2021 et des dépenses imputées sur les programmes cités dans les conventions de délégation de gestion susvisées :

- Béatrice BAILLY, inspectrice divisionnaire des finances publiques,

- Hervé SAUTRE, inspecteur des finances publiques, responsable du centre de gestion financière,

- Jean-Yves BOURGUIGNON, contrôleur principal des finances publiques,

- Frédérique PICHON, contrôleur des finances publiques,

- Béatrice ROBIN, contrôleur principal des finances publiques,

- Brigitte BUTTET, agent administratif principal des finances publiques

- Thérèse BRETON, agent administratif principal des finances publiques,

- Caroline DELISSENNE, agent administratif principal des finances publiques,

- Laure EBERMANN, agent administratif des finances publiques,

- Estelle RUIZ, agent administratif principal des finances publiques,

- France VASLIER, agent administratif principal des finances publiques,

- Béatrice SOUCHET, agent administratif principal des finances publiques,

- Pascale VOISIN, agent contractuel de catégorie C

- Laurine ADELAAR, auxiliaire.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 3 octobre 2022.

Article 3 : Le directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Orléans, le 23 septembre 2022
L'administrateur des finances publiques,

Signé : Eric SALAUN